Bien servi par le hasard. — Fignévelle (Vosges), le 27 avril 1898. — Il y a environ 20 ans, mon père fut atteint d'une maladie nerveuse qui, à la suite, occasionna une déviation de la colonne vertébrale. Il éprouvait des douleurs si violentes dans le dos et les reins, qu'il dut s'aliter et rester immobile. Dix années de ces souffrances le mirent dans l'impossibilité de travailler, rien ne put améliorer son état. Le hasard avait fait tomber entre ses mains le récit des guérisons opérées par les Pilules Suisses ; il en trouva une planche de salut. Dès l'usage des premières boîtes, il obtint un soulagement notable, et il en continua l'emploi jusqu'à sa guérison. Aujourd'hui il jouit d'une santé parfaite.
52132d PARISOT Joseph (Sig. lég.).

Corsets. — La maison Vilquin-Hagre, 35, Grande-Rue, fabrique dans d'excellentes conditions un corset droit devant, coupe nouvelle perfectionnée aidant à l'élégance de la toilette en faisant disparaître l'abdomen sans le comprimer. 46601

Avis aux brasseurs. — La librairie du *Journal de Roubaix* met en vente des feuilles de mise de feu. Texte nouveau. 52193

Voulez-vous quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de Tante Rosalie, prix 1 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 46850

Si vous voulez que l'on vous pose des dents dans la perfection, adressez-vous à M. POLACK, dentiste, rue d'Inkermann, 56, les mardis et vendredis, de 2 à 5 heures. Tous les travaux sont garantis. 45105—42045

Pour être bien chaussé adressez-vous chez Coomans, un chausseur et coupeur de profession, où pour 9.95 et 12.50 vous aurez des chaussures de travail ou de toilette garanties, fabriquées entièrement dans la maison sur des formes spéciales. Bien s'adresser **A la Concurrence,** 34-36, rue Blanchemaille, Roubaix. 48700

Le Roi des Cafés, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 32942

Plantes stérilisées, couronnes, Lallemand-Duhar, 31, Grande-Rue.

Le sirop pectoral Delabaere guérit les rhumes, el flacon 1 fr. 40. *Pharmacie Delabaere*, rue d'Inkermann, 54, Didry, rue Notre-Dame, 32, à Roubaix.

Voyage à la mer. — La grande fabrique **Soyez Père** met en vente un choix considérable de malles, caisses à robes et à chapeaux, trousses, sacs garnis, etc.
Seule maison de vente à Lille. 29275—44083

Comptoir de bijouterie-horlogerie, lunetterie Delimpe. — *(Voir avant dernière heure).* 50951

Où courez-vous? Rue du Moulin 158, chercher le meilleur café provenant de la maison Waterlot-Lambelin de Lille. Une jolie prime est offerte à tout acheteur de 1 livre de café, pris au magasin. Service à domicile. 43696

Alfred Orange, 24, rue de Condé, Roubaix, produits pour l'industrie, amiante, caoutchouc, courroie, bourrage, tuyaux en tous genres, émerie, toile émerie, papier de verre.

Cours de peinture. (Voir aux annonces). 1289-44330

UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

CONVOCATIONS

2e Section-Ouest. — BUREAU DE LA RUE DU GRAND-CHEMIN. — Lundi 19 courant, à huit heures du soir, estaminet Willemyns, 32, rue de l'Alouette, réunion générale des adhérents. Communications très importantes. Urgent.

6e Section-Est. — BUREAU DE LA RUE DU MOULIN. — Mardi 20 courant, à huit heures et demie du soir, estaminet Mondet, rue du Moulin, 3, assemblée générale des adhérents. Communications diverses. Urgent.

ÉVITEZ LE VOL ET L'EFFRACTION

munissez vos portes du **Chaino-Verrou** ROTRU.
En vente dans toutes les quincailleries.

WATTRELOS

Certificats d'études. — Les élèves de l'école du Centre ont passé leur certificat d'études vendredi. Sur treize inscrits douze ont été reçus, ce qui est au grand honneur de leur maître distingué, M. Demory. Voici les noms de ces enfants :

Henri Baudoin, Fernand Beauvisage, Jules Beuscart, Jules Delattre, Ernest Dujardin, J.-B. Forment, Gaston Herrinck, Hector Hervin, Louis Lepoutre, [illegible] Masquelier, Georges Morant, Albert Salembier.

Ordres d'appel. — Les ordres d'appel des réservistes des classes 1887, 1889 et 1892 et ceux de 1888 ayant obtenu un sursis sont déposés à la gendarmerie, où les intéressés doivent les prendre, sans délai, pour les périodes des exercices de 28 jours.

La ducasse promet d'être aussi brillante que de coutume. On sait qu'à cette occasion, il n'y a pas de retraite à minuit, et qu'il y a permission de bal partout, ce qui ne veut pas dire, ô débitants du Touquet, que vous pouvez tirer de la poussière de l'oubli vos accordéons. Ceux-ci sont plus que jamais interdits.

Ouvrons l'œil ! — Un monsieur d'extérieur, plutôt distingué, tout de noir vêtu, portant sous le bras une serviette, s'est présenté dans plusieurs estaminets, exhibant des papiers quelconques, et se disant délégué par l'administration des contributions indirectes pour toucher des droits. Plusieurs cabaretiers se sont fait prendre à ce piège grossier, et nous mettons les autres en garde.

L'individu est de grande taille, et deux choses dépareut la solennité de sa mise : ses souliers, qui sont fort grossiers, et un chapeau mou à très larges ailes. Age probable : 40 ans.

« Union des Patriotes ». — A cause de la ducasse, la réunion mensuelle des 1re et 4e sections est remise au dimanche 25 courant.

Le **Journal de Roubaix** *publie, tous les jours, deux éditions :*

Une édition du matin à SIX pages dans la semaine et à HUIT pages le dimanche;

Une édition du soir à quatre pages.

LES SOUTIENS DE FAMILLE

de la classe de 1898

La commission chargée d'examiner les demandes de dispenses de deux années de service, au titre de soutien de famille s'est réunie jeudi et vendredi à la préfecture sous la présidence de M. Graut, vice-président du Conseil de préfecture.

Y assistaient MM. Potier et Ronnelle, conseillers généraux, le général Sousselier, Duthoit, conseiller d'arrondissement, Godefroy, conseiller de préfecture.

Voici la liste des jeunes gens de notre région appelés à bénéficier de la dispense :

Roubaix-Est. — Roubaix : Fretin Gustave.

Roubaix-Nord. — Roubaix : Bonte Emile, Dutat Carlos.

Roubaix-Ouest. — Wasquehal : Depreux Arthur, Leconte Denis.

Roubaix : Lecomte Louis.

Tourcoing-Nord-Est. — Tourcoing : Piat Gustave.

Neuville-en-Ferrain : Destailleur Jules.

Tourcoing-Sud. — Marcq-en-Barœul : Picavet Jules.

Lannoy. — Lannoy : Nys Pierre.

Cysoing. — Cysoing : Denoulet Léon. — Templeuve : Félix G. — Cysoing : Delourme Aimable. — Cappelle : Blondeau Louis. — Wannehain : Demulier Hermand.— Sainghin-en-Mélantois : Dubar J.-B.

LE CONCOURS DE GÉOGRAPHIE

Le concours annuel organisé par la Société de géographie est fixé au jeudi 6 juillet, à huit heures du matin.

Les inscriptions devront être faites avant le 1er juillet.

A Roubaix, chez M. Destombes, 61, rue de Lille. A Tourcoing, chez M. François Masurel père, vice-président, ou chez M. J. Petit-Leduc, secrétaire, rue Nationale, 78. La demande d'inscription devra contenir :

1° L'extrait de naissance sur papier libre; 2° L'indication de l'établissement dont l'élève suit les cours, et, pour ceux recevant l'instruction dans leur famille, l'adresse de leur parents; 3° *La série* dans laquelle l'élève désire concourir.

Toute demande d'inscription qui ne renfermerait pas ces renseignements sera considérée comme nulle et non avenue.

Les impétrants qui, par suite de déclarations fausses ou incomplètes, seraient éliminés du concours, recevront avis de la décision prise à leur égard par le Comité d'Etudes.

PROSPECTUS, CIRCULAIRES, à prix réduits. — Prospectus depuis **quarante centimes le mille.** Imprimerie ALFRED REBOUX, Roubaix. 49637

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, à la librairie Walteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 2760

L'Epargne dans les communes des cantons de Tourcoing. — Nous avons analysé dans un précédent article les opérations de la Caisse d'Epargne de Tourcoing, dans un ensemble. Nous allons aujourd'hui extraire de ces chiffres ceux afférents aux succursales installées dans les principales communes des trois cantons.

Comme soldes dûs aux déposants en fin d'exercice 1898, c'est Roncq qui vient en première ligne avec 691.860 fr. 23, en augmentation de 15,753 francs 12 sur l'année précédente, Linselles est second avec 644,236 fr. 65, ici il y a 22,355 fr. 02 de diminution. Halluin occupe le troisième rang, 461,218 fr. 92, mais on constate ici une diminution 28.718 francs 30. Neuville arrive ensuite, 344,243 fr. 91 et 1,855 fr. 18 de diminution ; puis Bousbecque, 273,245 fr. 71 et 1,248 fr. 67 de diminution ; Bondues 256.971 fr. 63 et 22,384 fr. 67 de diminution; et enfin Mouvaux 237,462 fr. 83 et 3,302 fr. 38 d'augmentation.

En somme les communes comptent pour environ trois millions sur les treize millions de soldes dûs par la Caisse d'Epargne de Tourcoing à ses déposants.

Au point de vue des versements effectués durant l'exercice 1898, les communes peuvent être classées dans l'ordre suivant d'importance :

Roncq, 71,195 fr.; Linselles, 68,956 fr.; Halluin, 64,928 fr.; Mouvaux, 47,464 fr.; Bousbecque, 43,918 fr.; Neuville, 34,890 fr.; Bondues, 21,488 fr.

En ce qui concerne les remboursements la classification s'établit ainsi :

Linselles, 110,426 fr. 35; Halluin, 108,668 fr. 97; Roncq, 75,395 fr. 54; Bousbecque, 54,589 fr. 65; Mouvaux, 51,264 fr. 94; Bondues, 50,487 fr. 83; Neuville, 43,165 fr. 46.

Autre indication instructive : C'est Roncq qui a le plus grand nombre de livrets en cours, 731. Viennent ensuite Halluin 710, Linselles 649, Neuville 541, Mouvaux 347, Bondues 345, Bousbecque 327.

L'entrée des pigeons voyageurs en France.— Plus que jamais, les pigeons voyageurs entrent en France en nombre considérable, par la gare de Tourcoing.

Les envois sont toujours de plus en plus importants chaque semaine.

Dans la journée de samedi, il est passé en gare 12,154 pigeons contenus en 301 paniers. Cet envoi était adressé à cinq destinations différentes :

Arras, 7785 pigeons ; Creil, 2748 ; Breteuil, 623 ; Amiens, 714 et Chantilly, 284.

Dans un prochain numéro nous reviendrons sur ces importants envois.

Les concours de chant et de déclamation du 14 juillet. — Nous recevons le règlement des concours de chant et de déclamation qui auront lieu à l'occasion de la Fête nationale du 14 juillet.

Voici, ce que nous extrayons pour le concours de déclamation, du règlement qui sera affiché :

Le concours aura lieu, dans la salle de la Nouvelle Union Tourquennoise, rue de Tournai. Les concurrents ne pourront réciter moins de 40 vers, ni plus de 80. Les pièces à déclamer doivent être déposées à la mairie, au moment de l'inscription.

Il n'y aura qu'une division, mais deux sections, l'une dramatique, l'autre comique.

Pour la première il y aura trois prix : 1er avec médaille et diplôme, 20 fr.; 2e et 3e avec diplôme, 15 et 10 fr.

Pour la seconde section, il y aura également trois prix : 1er avec médaille et diplôme, 15 fr.; 2e et 3e avec diplôme, 12 et 8 fr.

Cela donne donc pour la première section 45 fr. de prix, pour la seconde 35 fr., ou pour les deux 80 fr.

Nous parlerons demain du concours de chant.

Mort d'un ancien conseiller municipal. — Nous apprenons la mort, à l'âge de 75 ans, de M. Louis Faveur qui a, pendant plusieurs années, siégé au Conseil municipal.

M. Faveur a fait également partie de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance.

Ses funérailles seront célébrées en l'église du Sacré-Cœur, lundi 19 courant, à 9 heures trois quarts.

Un écho du concours de Dijon. — Notre société municipale de gymnastique l'*Union Tourquennoise* vient d'avoir une bien agréable surprise ; en effet, le comité d'organisation du concours de Dijon informe, ce jour, le président que, dans la précipitation du travail de classement, 30 points attribués à la combinaison du travail facultatif ont été omis dans ses notes du concours de section.

L'*Union Tourquennoise*, concourant en division supérieure, a donc obtenu 450 points 20, soit 92 pour cent des points, alors qu'il ne fallait que 80 pour cent pour avoir un prix couronné.

La satisfaction des gymnastes est d'autant plus grande qu'on leur annonce que, par suite de ce classement supérieur, leur prix est augmenté d'une somme de cent francs en espèces qui leur sera envoyée avec les diplômes, d'ici quelques jours et la rectification sera faite dans le journal officiel de l'Union de France.

On sait que notre société municipale, en plus du prix de section couronné, a obtenu : le 1er prix de mouvements d'ensemble à mains libres et le 1er prix de boxe, auxquels il faut ajouter la 8e couronne du championnat remportée par M. Jules Lecoutre avec 89,50 pour cent.

Sur les 153 sociétés qui ont pris part à la fête fédérale de Dijon, l'*Union Tourquennoise* est la seule qui ait obtenu deux prix couronnés et deux premiers prix.

Aussi, sommes nous heureux d'adresser à M. Delannoy, moniteur-chef, et à ses vaillants gymnastes toutes les félicitations qu'ils ont si bien méritées.

Les Vétérans des Armées de terre et de mer 1870-1871. — 353e section de Tourcoing. — Nous recevons la communication suivante :

» Une réunion générale et obligatoire aura lieu aujourd'hui dimanche 18 juin, à quatre heures et demie du soir, au siège de la société, Café Sénéchal, 19, rue de la Gare.

» La commission espère que tous les sociétaires se feront un devoir d'y assister.

» La fête de la remise du drapeau ayant lieu incessamment, chaque sociétaire voudra rivaliser de zèle pour donner à cette grande solennité le plus d'éclat possible.

Ordre du jour : 1o Propositions, approbations d'instructions diverses pour la fête du drapeau. 2o Remise des livrets et insignes aux nouveaux sociétaires.

« Les retardataires qui voudraient faire partie de la société pour le jour de la fête, peuvent se faire inscrire aujourd'hui dimanche de 5 à 7 heures du soir et jours suivants, au siège de la société, 19, rue de la Gare, où ils y trouvent les statuts et tous les renseignements.

« Pour la Commission : Le secrétaire :
J. Cocheteux.

Une tentative de vol, rue de Roubaix. — Dans la nuit de vendredi à samedi, une tentative de vol a été commise rue de Roubaix, chez M. Tiberghien, cabaretier au « Palais de Cristal ».

La porte d'entrée a été fracturée, mais les malfaiteurs, ayant sans doute été dérangés, ont pris la fuite.

Samedi, M. Tiberghien a déposé une plainte entre les mains de la police, qui a ouvert une enquête.

Marcq-en-Barœul. — *La voie des tramways.* — Ainsi que nous l'avons dit précédemment, la pose de la nouvelle voie des tramways à vapeur a été interrompue par suite du manque de rails. Il reste encore à couvrir la partie située entre les hameaux du Molinel et de l'Entrepôt.

A présent, de nouveaux rails ont été déposés le long de la route départementale. Il y a lieu de supposer que le travail s'effectuera dans un bref délai. La pose de ces rails se fera probablement la nuit, ce qui, par conséquent, ne causera aucune irrégularité dans le service des tramways.

Halluin. — *Une mystérieuse affaire à la douane.* — *Importante saisie.* — Samedi après-midi vers cinq heures, M. Brasseur, vérificateur et Fourcroy, préposé visiteur, ont découvert dans un panier d'œufs, placé sur un chariot, conduit par M. L. Lemaire, messager à Wattrelos, environ 25 kilogrammes de tabac en poudre.

M. Lemaire a été gardé à vue et le chariot, dont le chargement consistait en 2500 kilogrammes de beurre et 2000 kilogrammes d'œufs, ont été saisis.

Les trois chevaux ont été mis en fourrière.

M. Lemaire se rendait le samedi au marché d'Ypres, et conduisait les paniers de beurre et d'œufs à Tourcoing, Roubaix et Lille.

On suppose généralement que M. Lemaire a été l'objet ou d'une mystification ou d'une vengeance, car dans le panier contenant le tabac, les œufs étaient complètement gâtés.

L'on croit que le panier était préparé depuis longtemps et que ce n'est qu'aujourd'hui que l'on a trouvé le moyen de le substituer à un autre.

Cette affaire a occasionné un assez grand rassemblement au bureau des douanes.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 81.
Portraits Communion 5 fr. 50 la douzaine

LILLE

Le démantèlement. — A la suite des démarches instantes de M. le député Barrois, M. Krantz, ministre de la guerre, vient de décider la création d'un polygone exceptionnel pour la zone intérieure de la Citadelle de Lille. La limite de la zone est reportée à la rive droite de la Deûle, et l'on pourra bâtir en dur désormais dans la zone intérieure.

L'extension des communications téléphoniques. — A partir du 1er juillet prochain, les villes de Lille, Bordeaux, Saint-Etienne, Orléans, Lyon, Rouen, le Havre et quelques autres pourront, à des heures déterminées de jour ou de nuit, selon les nécessités de l'exploitation, communiquer entre elles en passe Paris.

Le crime de la Monnaie

L'INCIDENT DE M. DUGARDIN

On fait beaucoup de bruit à Lille autour du nouvel incident qui vient de se produire dans l'affaire de la rue de la Monnaie, on se livre aux commentaires les plus divers et les polémiques, que le temps semblait avoir calmées, recommencent de plus belle.

Nous nous contenterons de donner en toute impartialité ce que nous avons pu apprendre de nouveau sur cette affaire.

Il importe d'abord de faire remarquer que M. Dugardin n'a jamais été arrêté, mais seulement interrogé par M. Broigne, commissaire aux délégations judiciaires.

On se rappelle que, dans sa déposition, Mme Durieux avait fait remarquer que M. Dugardin avait, depuis le crime de la rue de la Monnaie, un cheval et une voiture et également une bicyclette. M. Dugardin s'en montra fort indigné et répondit que le cheval et la voiture appartenaient à son patron, M. Six, d'Armentières.

Un rédacteur de la *Dépêche* s'est rendu, samedi, à Armentières, chez ce dernier, pour vérifier les dires de M. Dugardin.

Effectivement, M. Six-Chedaille, épicier-mercier, d'Armentières, emploie M. Dugardin comme représentant, et, depuis trois semaines environ, a mis à sa dispotition, pour les besoins de son commerce, un cheval et une voiture.

Un détail à noter: le *Réveil* nous apprend que M. Dugardin est dignitaire d'une loge maçonnique.

LES LETTRES
de la rue de la Monnaie

C'est l'ère des indiscrétions; les journaux anticléricaux, ayant publié, ces jours derniers, des documents de la plus haute importance et qui, pour amener quelques résultats, auraient dû rester ensevelis dans le secret des magistrats du Parquet, nous sommes heureux de pouvoir, de notre côté, fournir à nos lecteurs quelques renseignements nouveaux et pleins d'intérêt.

Nous allons reproduire intégralement le texte même des trois lettres anonymes trouvées, depuis quelques semaines, dans l'external de la rue de la Monnaie. Nous tirerons ensuite les conclusions qu'elles comportent.

Première lettre trouvée à la Monnaie dans le passage (couloir d'entrée) le jeudi 18 mai, à 5 heures 1/2 du matin.

L'enveloppe était entourée d'une corde qui en faisait deux fois le tour et le boutlibre de cette corde était attaché à un morceau de brique entouré lui-même de laine noire. Cette enveloppe portait comme souscription :

DÉTAILS SUR LA MORT DE FOVEAUX
A Monsieur le Supérieur de la Monnaie,

Le tout était écrit en lettres capitales, à l'aide de caractères découpés dans des plaques de cuivre ou de zinc et imprimés au tampon à l'encre noire. La lettre était ainsi conçue :

« Monsieur,

» Etant dans un état pécunier déplorable, on me promit une somme alléchante si je voulais souiller, puis étrangler un enfant de ma connaissance fréquentant la Monnaie.

» On ne veut rien me donner, car, paraît-il, j'ai manqué mon coup en ne tuant Gaston que le lundi soir, et surtout pour ne pas l'avoir reporté avant les perquisitions de la police.

» Mais ils le paieront.

» La lettre était fausse, elle fut écrite de la main gauche par ma femme.

» L'enfant prit deux repas chez moi, avant de mourir, il mangea une gaufre.

» Je lui ai passé une corde au cou et j'ai serré avec deux bâtons. Dix minutes après il était mort. »

Ici, l'auteur de la lettre indique, dans des termes que nous ne pouvons reproduire qu'il a simulé un odieux attentat.

« Je dévoile ces détails pour me venger en partie.

» Gaston laissa ses habits et monta un escalier sur mon conseil. Comme quoi, c'est moi l'assassin, l'enfant avait une chemise de flanelle.

» Signé : P. V.
» qui se fiche de Delalé et Cie.»

Deuxième lettre trouvée le mardi 23 mai à 5 heures du matin à peu près au même emplacement que la première contre la bordure du grand parloir situé à gauche en entrant.

A cette lettre était joint un bâton de 28 centimètres de longueur, retenu par une petite ficelle rouge. Les deux bâtons étaient reliés par une corde double à nœuds coulants, ayant entre les deux nœuds 25 cent. de longueur.

La suscription de la lettre était la suivante :

DÉTAILS SUR LA MORT DE FOVEAUX
A M. le supérieur de la Monnaie

C'était en carractères d'imprimerie découpés dans le journal le *Progrès du Nord*, portant la date du lundi 22 mai deuxième page, quatrième colonne, dans l'article intitulé : « Le document libérateur ».

La lettre, placée à l'intérieur de l'enveloppe, était écrite de capitales découpées dans divers imprimés, à l'exception de *g* du mot *page*, à l'avant dernière ligne, lettre dessinée.

Le papier employé est la page blanche d'un billet de mort. Voici le texte.

M.

« Je le certifie, la lettre trouvée sur une chaise, à gauche du petit Foveaux, est fausse en tous points.

» La lettre trouvée le jeudi matin est vraie en tous points.

L'instrument du crime a été brûlé, mais je vous en donne la reproduction.

» Preuve de non fumisterie. Sur la lettre trouvée sur la chaise, des mots de la seconde page dépassent sur la troisième. »

Troisième lettre trouvée le vendredi 2 juin, vers sept heures un quart, sous la porte de la cour donnant sur la Place aux Oignons, par trois jeunes gens.

Cette troisième lettre était écrite en caractères d'imprimerie de toutes dimensions, entièrement en capitales, à l'exception de quelques mots, découpées de toutes espèces, collées sur une bande de papier pelure gommé. Nous avons expliqué, récemment, dans quelles conditions elle avait été découverte. Voici ce document :

M.

» On veut me donner de l'argent pour me faire taire; mais ils ne m'en donnent pas assez... Après sa mort, Gaston fut placé dans une caisse prise, le 30 janvier, à la Monnaie : la figure et les genoux au fond, les pieds près du derrière. La caisse fut tenue renversée jusqu'au lendemain soir.

» Il reposait sur le derrière : le mardi, à sept heures, j'ai mis le tout dans un sac et placé sur une voiture à bras. Arrivé dans l'impasse, j'ai remisé la voiture où, d'habitude, il y en avait une, et j'ai attendu en me promenant dans la rue.

» Vers dix heures, le concierge étant endormi, j'ai porté Gaston dans le parloir, en passant par le jardinet. Puis j'ai placé la caisse près d'une cuve sous un escalier.

» Signé P. V. »

Est-ce une fumisterie ?

Voici donc le texte de ces célèbres et mystérieuses lettres anonymes. Que faut-il en penser ? Se trouve-t-on en présence d'un fumiste assez stupide pour plaisanter en matière aussi grave ou de quelque personne ayant participé au crime, ou à la dissimulation du cadavre, sinon en présence du criminel lui-même.

La première idée, qui vient à l'esprit, lorsque l'on se trouve en présence de lettres anonymes, prétendues émanées d'un coupable qui vient fournir à la justice les moyens de le découvrir, c'est évidemment que l'on a affaire à un Lemice-Terrieux quelconque qui veut « se payer la tête » du procureur et du juge d'instruction. On ne connaît pas, en effet, un criminel qui viendrait ainsi bêtement se dénoncer et risquer de se faire « raccourcir » à bref délai, alors que les soupçons planent sur un autre et que les magistrats ne paraissent pas vouloir démordre de cette piste.

Et pourtant, à lire ces lettres, on ne peut s'empêcher d'être frappé de la véracité des détails qui y sont donnés, détails inconnus du public, et qui n'avaient été publiés par aucun journal. Aussi semble-t-il bien vraisemblable que celui qui a confectionné ces écrits pourrait fournir, à la justice, des renseignements très sûrs, relativement au crime de la rue de la Monnaie.

Pour qu'il y ait fumiste, il faudrait que ce fumiste ait été au courant de bien des choses, et le nombre de personnes qui ont pu savoir est tellement limité, surtout si l'on rapproche toutes les indications, que M. Delalé n'aurait aucune peine à dresser la liste des fumistes possibles.

Détail significatif : L'enfant, dit la première, portait une chemise de flanelle. Aucun journal n'a parlé de ce point qui a dû paraître insignifiant et qui est parfaitement exact.

C'est un premier indice. On en trouve un second dans cette particularité que signale la seconde lettre : « sur la lettre trouvée sur la chaise (le jour de la découverte du crime près du cadavre du petit Foveaux, lettre certainement apportée là par l'assassin en même temps que le cadavre), des mots de la seconde page dépassent sur la troisième... »

Ce billet a été saisi par le juge d'instruction; personne d'autre que lui ne l'a eu en main. Les frères n'en ont point eu connaissance; il a même refusé à la défense de prendre une photographie de ce document.

Or, ce détail, en apparence insignifiant, des mots de la seconde page dépassant sur la troisième, avait échappé à tout le monde. Me Chesnelong s'étant rendu dans le cabinet du juge d'instruction, pour demander à contrôler ce fait, M. Delalé lui répondit qu'il venait de vérifier et que la chose était exacte : *des mots de la seconde page dépassaient sur la troisième.*

Ne faut-il pas que l'auteur des trois lettres anonymes ait connu le billet trouvé près du cadavre pour préciser ce point spécial, et, s'il n'a pu connaître le billet après, c'est donc qu'il l'a connu avant.

Ajoutons que tous les autres détails fournis apparaissent comme rigoureusement exacts.

C'est ainsi que, très réellement, une voiture à bras, dite balladeuse, était rangée ordinairement dans l'impasse de la Monnaie. Quelques jours avant le crime, le propriétaire ayant déménagé, il n'y avait plus de voiture, mais un témoin, dans la nuit de mardi à mercerdi, certifie avoir vu une baladeuse à cet emplacement, et il en est d'autant plus certain qu'il a satisfait un besoin naturel contre la roue de cette petite voiture.

D'où venait cette baladeuse, alors que depuis quelques jours, on n'avait plus coutume d'en ranger à cet endroit, et n'y a-t-il pas là une coïncidence remarquable, coïncidence qui n'a pu être connue, semble-t-il, que par une personne se trouvant au dehors de l'établissement et non par des frères ou des pensionnaires.

Pareillement, quand le mystérieux anonyme affirme que, vers dix heures, le concierge dormait, il est vrai; car des témoins affirment encore que, vers cette heure, ils ont aperçu M. Fruchard dormant dans sa loge et celui-ci a reconnu lui-même qu'il avait pu sommeiller, étant habitué à se coucher d'assez bonne heure.

Ce sont là des faits qui, surtout réunis et groupés, donnent, à la lettre, un caractère de sincérité et de véracité qu'on ne saurait contester.

LA POSITION DU CADAVRE
Les lividités

Mais la plus grande preuve, à notre avis, qu'on puisse trouver dans cette correspondance anonyme et mystérieuse, existe dans la troisième lettre où l'auteur décrit la position du cadavre dans la caisse : « Après sa mort, dit-il, Gaston fut placé dans une caisse prise le 30 janvier à la Monnaie, la figure et les genoux au fond, les pieds près du derrière. La caisse fut tenue renversée jusqu'au lendemain soir; il reposait sur le derrière. »

Il y a là une hypothèse à laquelle personne n'avait songé, qui ne se présentait même pas à l'esprit et qui doit correspondre à la réalité, parce que cette hypothèse cadre merveilleusement avec toutes les constatations matérielles et médicales qui ont été faites.

Nous nous expliquons : Les magistrats et le médecin-légiste, pour reconstituer le crime, ont pris le cadavre du petit Foveaux et l'ont placé le derrière contre une des parois, la tête inclinée sur la poitrine et les jambes en l'air, l'une d'elles repliée et dépassant le bord supérieur ; tout le corps était incliné sur le côté gauche qui se trouvait constituer la partie inférieure.

Or, cette reconstitution était antiscientifique, antirationnelle et impossible. Sous la manche gauche de la veste, qui se trouvait en l'air, M. Castiaux a constaté des taches de poussière et de cendre, c'est-à-dire « des matières que la caisse paraissait avoir contenues. Or, comment ces taches auraient-elles pu se trouver sur la partie supérieure du cadavre, si ce cadavre avait été placé, au moment de la mort, dans la caisse en question, où il se serait moulé en quelque sorte ; cette reconstitution était rendue invraisemblable par cet autre fait que l'un des genoux du pantalon porte, sur la photographie, des traces évidentes d'une pression exercée contre des matières formées de poussière et de cendre.

On voit là, et très nettement, une sorte de tache auréolée, qui ne s'explique pas, si ce genou occupait la partie supérieure de la caisse.

Dans l'hypothèse de l'instruction, l'un des pieds dépassant, la caisse n'a pu être fermée et les manches, pas plus que le genou, n'ont pu se trouver en contact avec des objets susceptibles de laisser les traces caractéristiques que l'on remarque.

Se basant sur ces seules constatations, la défense, dans son mémoire à la Chambre des mises en accusation, avait déjà signalé l'impossibilité de l'hypothèse soutenue par le juge d'instruction et le médecin légiste.

Elle avait, en outre, démontré cette impossibilité par une autre preuve d'ordre scientifique des lividités cadavériques. Tout le monde sait ce que sont les lividités cadavériques, mais ce que l'on ignore généralement, c'est qu'elles constituent l'indice le plus sûr de la position donnée à un corps, après la mort.

Ces lividités résultent de l'action de la pesanteur sur le sang qui s'accumule dans les parties les plus basses d'un corps et produisent ces taches caractéristiques.

Or, M. le docteur Castiaux, dans son rapport, constate des plaques de lividités cadavériques à la face postérieure du corps et pas ailleurs.

Si l'enfant avait reposé sur le côté droit, c'est de ce côté qu'on aurait dû rencontrer des lividités, tandis qu'on les remarque à la face postérieure, ce qui indique que le cadavre a dû reposer sur cette face postérieure, c'est-à-dire sur le derrière et le bas du dos, comme le dit la lettre anonyme.

Les hypothèses de l'accusation sont contredites par les constatations matérielles et médicales ; l'hypothèse de la lettre explique tout. L'enfant est d'abord placé, la figure et les genoux au fond : de là, les taches de poussière et de cendre que l'on constate sur la manche et sur le genou.

Puis, la caisse est retournée et demeure dans cet état ; la face postérieure repose sur le sol, se trouve la plus basse et les lividités y apparaissent naturellement.

Et ce n'est pas tout : quand l'assassin pénètre avec la caisse dans le parloir, il verse l'enfant, si l'on peut employer cette expression, et la partie postérieure, qui se trouvait en l'air, vient s'appliquer sur le tapis, pendant que la tête et les jambes demeurent en l'air.

En replaçant l'enfant sans le retourner, les magistrats l'ont donc placé dans la position inverse à celle qu'il avait réellement occupée dans la caisse; ils ont fait le contraire de ce qu'ils auraient dû faire.

Ceci dit, comment veut-on qu'un fumiste ait imaginé, de toutes pièces, une hypothèse à laquelle personne ne songeait, et qui se trouve être la seule vraie, puisque c'est la seule qui explique ce qui était resté inexplicable.

CONCLUSIONS

Nous négligeons toutes les autres indications sur la date et l'heure du crime, sur les repas pris avant la mort, tous renseignements qui apparaissent comme absolument exacts, mais qui ont pu être connus par les journaux. Nous nous sommes bornés à ceux qui étaient inconnus de tout le monde et qui devaient être connus de l'auteur ou de l'un des auteurs du crime.

Est-il possible de ne pas prendre au sérieux des révélations qui dénotent une connaissance extraordinaire des conditions dans lesquelles l'assassinat a été commis, et qui jettent une vive lueur sur des points que personne, jusqu'ici, n'avait pu élucider ?

Il y a là des choses qui ne s'inventent pas, parce qu'il serait impossible de les inventer sans tomber dans le faux.

Si l'on acquiert cette conviction que l'auteur des lettres anonymes est un individu sachant très bien, il en découle que, pour savoir, il a dû jouer un rôle dans ce drame sanglant.

Nous sera-t-il permis de faire remarquer que les trois lettres jetées près des portes, présentent, au point de vue du style et de l'orthographe, une analogie frappante avec celle trouvée près du cadavre. C'est la même orthographe irréprochable, et le même style douteux, rapide cependant comme celui d'un employé de commerce.

Le juge d'instruction n'a-t-il pas le devoir, dans l'intérêt de la vérité, de retrouver l'auteur de ces lettres ? Il l'a cherché dans la maison de la Monnaie et vainement ; qu'il le cherche au dehors; il en a l'obligation formelle et l'opinion publique sera unanime à réclamer cette satisfaction.

Nous reviendrons, s'il y a lieu, sur ces fameuses lettres, mais, dès maintenant, nous voulions mettre en évidence les points caractéristiques qu'elles contenaient et qui ouvrent des horizons nouveaux à la justice.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEURIDAN-DELEMER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de **Dame Elisa-Justine Delemer, veuve de Monsieur Henri Leuridan,** ancien Maire de la Commune d'Hem, décédée à Hem, le 15 juin 1899, dans sa 83e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 20 courant, à 10 heures, en l'église d'Hem. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de la Citadelle. — Ils vous prient aussi d'assister à l'Obit du Mois, qui sera célébré le jeudi 13 juillet, à 10 heures, et aux Messes que les Confréries de Notre-Dame des Victoires, du Saint-Rosaire et de Saint-Corneille, feront célébrer le vendredi 23 juin, à 8 heures, le jeudi 29, à 8 heures, le jeudi 6 juillet, à 8 heures.

Les amis et connaissances de la famille DESMET-LOSFELD qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Florimond-Joseph Desmet,** membre du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, décédé à Bruxelles, le 16 juin 1899, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 19 courant, à 10 heures, en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau). — L'assemblée à la gare de Roubaix, lundi à 9 h. 1/2.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 19 juin 1899, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Léon Mesnil,** époux de Dame **Céline Florin,** décédé à Roubaix, le 25 mai 1899, dans sa 65e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 19 juin 1899, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame **Mathilde Wollong,** décédée à Roubaix, le 18 juin 1898, à l'âge de 51 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 19 juin 1899, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Dominique Risette,** ex-brigad